



A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES DE LUTTE
A TOUS LES MEMBRES DU BUREAU

Corsier-sur-Vevey, le 6 juin 2023/Jdr

Concerne : Amendement aux règles internationales de lutte

Chers Présidents,

Suite à l'inclusion des athlètes neutres individuels (AIN) de Biélorussie et de Russie, il était important de spécifier comment ils seront intégrés aux compétitions UWW.

Après avoir été contrôlés et avoir reçu la confirmation qu'ils étaient éligibles pour participer sous le code AIN, un maximum de 2 athlètes (RUS & BLR) pourront être inscrits par catégorie de poids.

Pendant la compétition, ils seront classés en fonction de leurs résultats. Il est clair qu'ils ne seront pas autorisés à jouer leurs hymnes et à utiliser leurs drapeaux.

Pour le classement par équipe lors d'une compétition individuelle, leurs résultats ne seront pas pris en considération et ils ne feront donc pas partie de ce classement.

Néanmoins, nous ne redistribuerons pas les points alloués à AIN aux autres pays de la catégorie de poids en question.

Exemple :

74kg		
1 ^{ère} place	AIN	25 points
2 ^{ème} place	GER	20 points
3 ^{ème} place	CHN	15 points
3 ^{ème} place	AIN	15 points
5 ^{ème} place	USA	10 points
5 ^{ème} place	MAR	10 points

Dans cet exemple, l'Allemagne ne recevra pas 25 points. Tous les points attribués resteront aux pays concernés mais dès que le classement par équipe (par style) sera publié, tous les points attribués à AIN seront retirés.

De ce fait, les explications mentionnées ci-dessus impacteront l'Article 32 des Règles Internationales de lutte.

Nous vous remercions d'avance de partager ce document avec vos équipes et de les informer que cette manière de faire restera en vigueur dans tous les championnats UWW tant que la situation avec la Biélorussie et la Russie ne change pas.

Meilleures Salutations


Nenad Lalovic
Président
United World Wrestling